



### 3. ARMES À FEU, TRAFIC ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE

L'impact de la disponibilité des armes à feu sur l'homicide, les interférences entre l'usage des armes à feu pour commettre des homicides et la perpétration de la violence par des bandes de délinquants et des groupes criminels organisés sont souvent étudiés séparément. Le présent chapitre les rassemble en vue de mettre en relief les connexions transnationales et sous-régionales entre les niveaux de violence et les armes à feu, et les liens entre violence, criminalité organisée et marchés illicites des drogues. Ce dernier aspect est exploré ici en profondeur eu égard en particulier à la situation en Amérique centrale.

#### Utilisation des armes dans les homicides

Les homicides ne sont pas tous perpétrés avec une arme. Le système de Classification statistique internationale des maladies (CIM-10), par exemple, n'inclut dans sa catégorie des décès par agression (X85-Y09) que 6 codes sur 25 qui puissent être communément considérés comme corrélés à une arme (arme de poing, fusil, carabine et arme de plus grande taille, armes à feu, autres et sans précision, matériel explosif, objet tranchant, objet contondant). En dépit de cela et du large éventail des causes possibles de décès par agression "sans arme" reconnus par les classifications internationales<sup>1</sup>, les données disponibles suggèrent que les armes – et en particulier les armes à feu – jouent un rôle très significatif dans les homicides.

<sup>1</sup> Les autres codes CIM-10 pour les décès par agression "sans arme" comportent les agressions par médicaments, substances biologiques, substances corrosives, pesticides, gaz et émanations, produits chimiques, noyade et submersion, fumée, feu et flammes, vapeur d'eau, gaz et objets brûlants, précipitation dans le vide, en poussant la victime devant un objet en mouvement, force physique, en provoquant une collision de véhicule à moteur, délaissement et abandon. Source: OMS, Classification internationale des maladies (CIM-10) (2007).

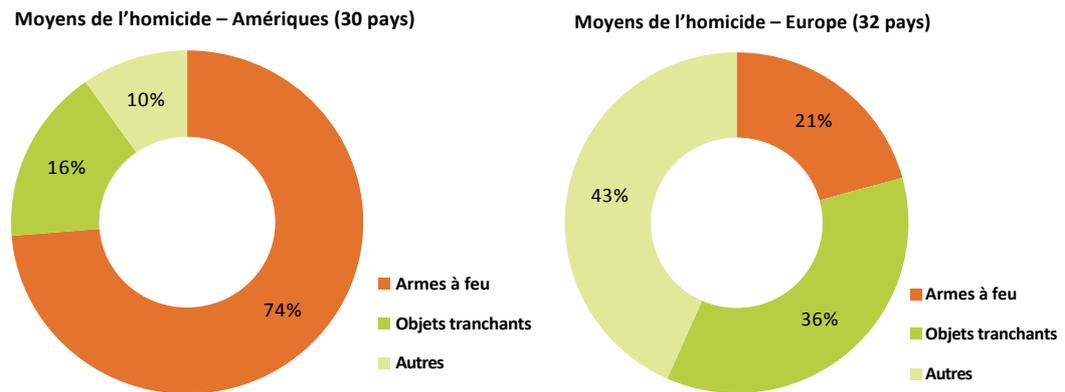
Les calculs effectués à partir des statistiques de l'ONU DC sur l'homicide, sur la base de 108 pays (couvrant un peu plus de 50 % de l'ensemble des homicides commis dans le monde) mènent à penser qu'environ 199 000 homicides sur le total estimé de 468 000 en 2010 ont été commis par arme à feu, soit une part de 42 %<sup>2</sup>.

Tout comme l'homicide lui-même, l'usage des armes à feu dans l'homicide n'est pas uniformément réparti dans le monde. Les données basées sur les sources de la justice pénale et de la santé publique apportent différentes répartitions sur les moyens des homicides commis dans différentes régions. Les sources de santé publique conduisent à estimer que 74 % des homicides sont commis par arme à feu sur le continent américain (sur la base de 30 pays), chiffre qu'il faut mettre en regard des 21 % pour l'Europe (sur la base de 32 pays). *A contrario*, les objets tranchants tels que les armes blanches représentent une plus forte proportion des morts violentes dans les pays européens (36 %) qu'aux Amériques (16 %), tandis que l'usage d'une arme quelconque compte pour 90 % des homicides en Amérique mais seulement 57 % en Europe (figure 3.1).

Le présent chapitre ainsi que le chapitre 5 étudient en quoi ce modèle est vraisemblablement étroitement lié aux différentes répartitions des typologies d'homicides en Amérique et en Europe; une proportion plus forte d'homicides étant liée, sur le continent américain, au crime organisé et

<sup>2</sup> Basée sur des données par pays pour 2010 ou les données connues de l'année la plus récente, cette estimation qui doit beaucoup aux données de la justice pénale concorde avec l'éventail de 196 000 à 229 000 précédemment évalué et publié comme étant le fardeau mondial de la mortalité par arme à feu non lié à des conflits, à partir des sources de santé publique de l'OMS. Source: Richmond, T.S., Cheney, R., Schwab, C.W., *The global burden of non-conflict-related firearm mortality*, *Injury Prevention* (2005).

**Fig. 3.1: Moyens utilisés dans les homicides, Amériques et Europe (2008 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données)**



Source: Global Burden of Injuries, *Injury Mortality Data Collection* (2011).

aux bandes de délinquants, alors qu'en Europe une grande proportion des homicides est liée aux violences conjugales et/ou familiales. En particulier, les 43 % d'homicides liés aux "autres" moyens renvoient largement, en Europe, aux agressions par force physique, objets contondants et strangulation, que l'on rencontre souvent dans les homicides liés aux violences conjugales et/ou familiales<sup>3</sup>.

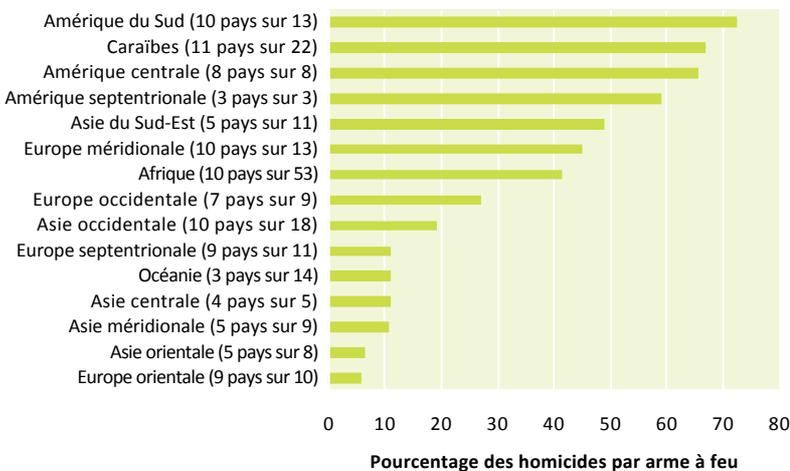
Des données plus détaillées venues des sources de la justice pénale confirment les différents modèles des continents américain et européen et montrent que le pourcentage des homicides par arme à feu varie également beaucoup au niveau sous-régional. La figure 3.2 démontre que le pourcentage moyen

des homicides commis par arme à feu varie de plus de 70 % du total des homicides commis en Amérique du Sud à moins de 6 % du total correspondant en Europe orientale, les quatre sous-régions affichant les plus hauts pourcentages d'homicides par arme à feu étant toutes situées sur le continent américain.

Les données ventilées par sexe et âge des victimes tuées avec différentes armes révèlent d'autres schémas, plus précis. Les meurtres de personnes jeunes de sexe masculin, âgées de 10 à 34 ans, répartis par tranches d'âge de cinq ans, aux Amériques, en Asie et en Europe, affichent une répartition remarquablement diverse par régions et sous-régions.

La figure 3.3 démontre que si la proportion des homicides d'hommes jeunes, tous groupes confondus de 15 à 34 ans, à l'aide d'objets tranchants, est raisonnablement constante et faible, la proportion des morts par arme à feu est notoirement plus importante et concentrée dans le groupe des 20 à 29 ans. Dans les 46 pays des Amériques pour lesquels des données sont disponibles, plus de 25 % de tous les homicides sur des personnes de sexe masculin de 10 à 34 ans correspondent à des hommes de 20 à 24 ans tués par arme à feu. Sur l'ensemble de cette tranche d'âge, une personne de sexe masculin risque, aux Amériques, environ six fois plus d'être tuée par une arme à feu que par une arme blanche. Bien différemment, dans 17 pays d'Asie, les homicides par arme à feu ou objets tranchants sont beaucoup plus uniformément répartis dans le groupe de 15 à 34 ans: si la proportion de morts violentes par arme à feu est légèrement plus importante dans chaque groupe, dans les pays d'Asie, une personne de sexe masculin risque à peu près autant d'être tuée par une arme blanche que par une arme à feu.

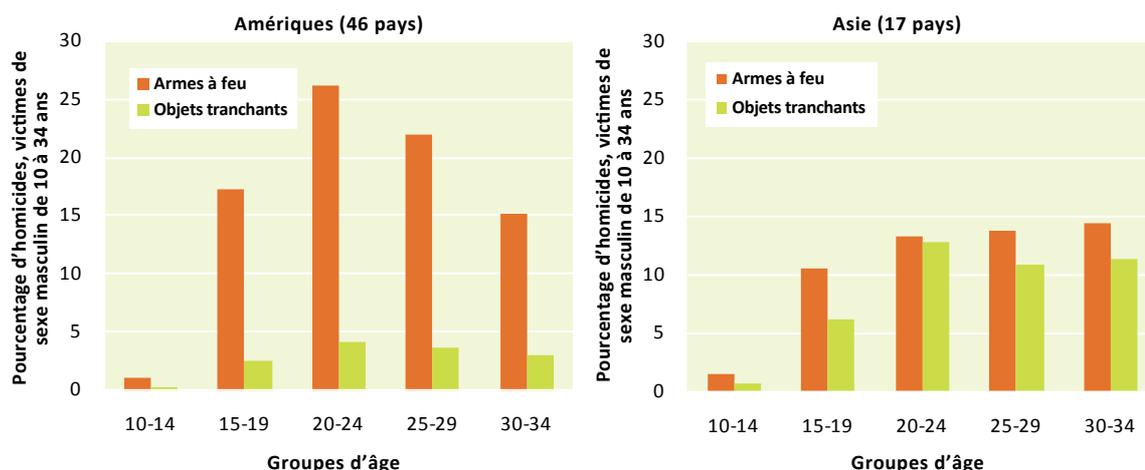
**Fig. 3.2: Pourcentage des homicides par arme à feu dans les sous-régions (2010 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données)**



Source: UNODC Homicide Statistics (2011).

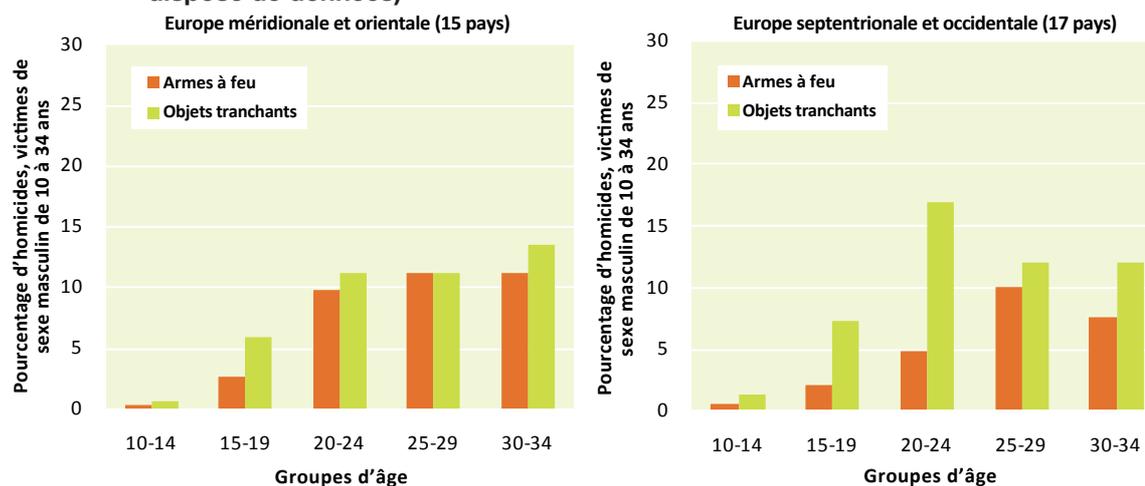
<sup>3</sup> Aldridge M. et Browne, K.D., *Perpetrators of Spousal Homicide*, Trauma Violence Abuse (2003).

**Fig. 3.3: Ventilation des homicides par arme à feu et par objet tranchant, jeunes de sexe masculin par âges, Amériques et Asie, (2008 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données)**



Source: Global Burden of Injuries, *Injury Mortality Data Collection (2011)*. Les barres représentent la ventilation des pourcentages d'homicides de personnes de sexe masculin âgées de 10 à 34 ans.

**Fig. 3.4: Ventilation des homicides par arme à feu et par objet tranchant, jeunes de sexe masculin par âges, Europe, (2008 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données)**



Source: Global Burden of Injuries, *Injury Mortality Data Collection (2011)*. Les barres représentent la ventilation des pourcentages d'homicides de personnes de sexe masculin âgées de 10 à 34 ans.

En Europe, le schéma global rappelle davantage l'Asie que les Amériques: les morts violentes chez les personnes de sexe masculin âgées de 10 à 34 ans sont plus uniformément réparties entre les morts par arme à feu et les morts par objet tranchant (figure 3.4). Globalement, la proportion de morts dans le groupe d'âge 15-19 ans dans les pays pour lesquels ces données sont disponibles en Europe est aussi quelque peu inférieure à celles constatées pour les Amériques et pour l'Asie.

Il est intéressant de noter que les objets tranchants sont la cause prédominante de morts violentes en Europe septentrionale et en Europe occidentale, alors que les morts par arme à feu et par objet

tranchant sont également réparties en Europe méridionale et en Europe orientale.

Ces importantes différences dans les modes de commission de l'homicide expliquent les différences dans la nature même des difficultés à surmonter pour prévenir et réduire la violence dans différentes régions. Certains principes de prévention de la criminalité sont clairement communs: la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la violence au travers d'interventions sur les responsabilités parentales, les compétences élémentaires, l'accès à l'alcool, la modification de l'environnement public, la nécessité aussi d'aborder les normes culturelles, la privation et l'inégalité. Cependant,

## Les jeunes gens et le port d'armes blanches

Les jeunes commencent parfois à porter une arme blanche après une victimisation, ou par crainte de subir des violences ou des intimidations, en raison de leur implication dans des bandes de délinquants de rue, ou de leur engagement dans d'autres formes de délinquance ou de comportements à risque. Porter une arme peut donner au jeune le courage d'aller dans des endroits qu'il éviterait dans le cas contraire, ou celui de se battre. De fait, pour un jeune, porter une arme blanche va de pair avec une plus grande participation au combat physique et une plus grande probabilité d'être gravement blessé dans le lot de ceux qui se battent. Cette grande diversité de facteurs augmente le risque de violence entre les jeunes, et de violence à l'aide d'armes blanches<sup>1</sup>.

Les armes blanches sont disponibles sans restriction et il est plus difficile d'en restreindre le port et la propriété qu'en ce qui concerne les armes à feu. Il n'existe pas de données à grande échelle sur le port d'arme blanche et il n'est pas possible d'évaluer le degré de disponibilité des armes blanches pour une population. À titre d'illustration, on peut citer une étude portant sur des élèves de 16 à 20 ans d'une école suisse, qui a montré que 20 % des jeunes gens et 6 % des jeunes filles portaient une arme. Les armes blanches comptaient pour 11,5 % et 1,5 % respectivement et, parmi ceux et celles qui portaient une arme blanche; 8 % des jeunes gens et 4 % des jeunes filles ont affirmé l'avoir utilisée dans une bagarre<sup>2</sup>. Pendant ce temps, les niveaux de criminalité à l'arme blanche chez les jeunes dans les pays d'Europe septentrionale, dont le Royaume-Uni par exemple, faisaient les manchettes des journaux ces dernières années<sup>3</sup>.

Les morts par objet tranchant sont tout particulièrement remarquables chez les 15-19 ans et les 20-24 ans dans les pays de l'Europe septentrionale et de l'Europe occidentale (figure 3.4), où la proportion de décès par arme blanche, en particulier, est quelque trois fois supérieure à celle des décès par arme à feu dans le groupe 20-24 ans.

1 OMS, *European Report on Preventing Violence and Knife Crime among Young People* (2010).

2 *Ibid.*

3 En Angleterre et au pays de Galle par exemple, les admissions dans les hôpitaux pour agression à l'arme blanche ou par instrument tranchant ont augmenté de 34 % entre 2002 et 2007, pour diminuer de 1 % en 2008/2009 (*ibid.*).

riposter à l'usage prédominant des armes à feu dans l'homicide peut nécessiter une politique et des approches concrètes différentes de celles relatives à l'usage des armes blanches; il faudra prévoir une législation de contrôle et des mesures relatives à l'accès aux armes à feu, ainsi que l'examen des raisons sous-jacentes au désir de posséder une arme à feu (voir encadré sur les législations relatives aux armes à feu).

## Disponibilité des armes à feu et homicide

Les schémas liés aux homicides commis avec des armes à feu soulèvent la question naturelle de la relation ou de la non-relation entre la disponibilité des armes à feu et les niveaux d'homicides, ainsi que celle de savoir si une plus grande disponibilité des armes à feu est liée à une augmentation globale des niveaux d'homicides en particulier. Aucune théorie n'explique de manière indiscutable la relation entre le fait de posséder une arme à feu et l'homicide, ou même la criminalité en général, dans la mesure où les armes à feu donnent tout aussi bien un moyen d'agression à l'agresseur potentiel qu'un moyen de défense à la victime potentielle<sup>4</sup>.

D'une part, la disponibilité des armes à feu peut augmenter la gravité d'une infraction pénale, ou la rendre plus meurtrière: l'hypothèse de la "facilitation" avance qu'avoir accès à une arme à feu peut

## La législation sur les armes à feu

Une législation complète de contrôle des armes à feu fournit un cadre de régulation des "objets" (armes à feu propriétés de l'État et armes à feu aux mains de civils), de l'"accès aux armes à feu" (en établissant des modalités, restrictions et conditions de possession et d'usage légitime des armes à feu), et des "utilisateurs d'armes à feu" (fabricants, négociants, armuriers, courtiers, propriétaires, utilisateurs, etc.).

Bien que la plupart des pays disposent d'un cadre normatif traitant la plupart des domaines indiqués ci-dessus, la législation de contrôle des armes à feu peut fortement varier d'un pays à l'autre. La propriété des armes à feu impose souvent l'obtention d'une licence ou d'une autorisation, émise par une autorité compétente et soumise à un ensemble de critères et de conditions, notamment une formation au maniement des armes à feu, des certificats de compétence ou des vérifications de casier judiciaire, etc.

Les législations nationales sont aussi extrêmement diverses en ce qui concerne d'autres aspects des régimes de contrôle des armes à feu, tels que les registres, le marquage et les règlements relatifs aux transferts. La plupart des pays se sont dotés d'un système de licence pour la fabrication et le transfert des armes à feu, mais ces lois sont souvent vieilles, inadaptées ou frappées d'un manque de procédures concrètes et administratives pourtant nécessaires pour que l'on puisse les mettre efficacement en œuvre.

Outre les législations nationales sur l'achat et la possession privée des armes à feu, les États parties au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, sont tenus de créer des mesures strictes de contrôle des transferts et de prévoir des dispositions de mise en vigueur, ainsi que de conférer le caractère d'infraction pénale à la fabrication et au trafic illicites intentionnels d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions ainsi qu'à la falsification ou à l'effacement, à l'enlèvement ou à l'altération de façon illégale de la (des) marque(s) que doit porter une arme à feu.

La détermination des effets de la législation sur l'accès aux armes à feu exige quelques précautions: une législation plus rigoureuse peut en fait ne pas réduire l'accès aux armes à feu en l'absence de mesures d'application<sup>1</sup>. Il est fréquent que le manque de ressources humaines et financières, et de capacités techniques, entrave gravement la mise en œuvre efficace d'un régime global de contrôle des armes à feu, et cette lacune doit être prise en considération dès lors que l'on songe à modifier ou moderniser la législation nationale sur les armes à feu.

1 Leigh, A. et Neill, C., *Do gun buybacks save lives? Evidence from panel data*, American Law and Economics Review (2010).

4 Kleck G., *Targeting guns: Firearms and their Control* (1997).

donner de l'audace à des délinquants potentiels qui, sans cette arme, ne commettrait pas une infraction de type agression ou vol, et que l'accessibilité à une arme à feu peut transformer une "simple" dispute familiale ou de voisinage en une tragédie. Selon l'hypothèse de l'"instrumentalité de l'arme", outre que l'arme à feu augmente la gravité de l'infraction pénale, la disponibilité de cette arme augmente la probabilité que l'infraction connaisse un dénouement violent. Par exemple, l'utilisation d'une arme à feu pendant une agression ou un vol augmentera la probabilité de morts ou de blessures graves car elle apporte aux auteurs l'occasion de blesser ou tuer à distance, et facilite l'agression de victimes plus nombreuses que l'utilisation d'autres armes telles qu'une arme blanche ou un objet contondant<sup>5</sup>.

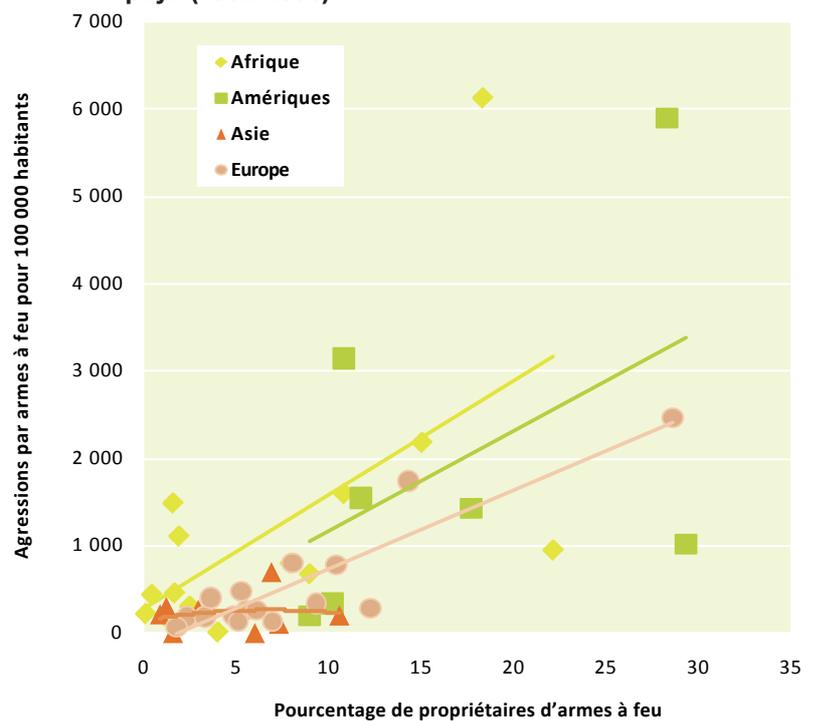
D'autre part, l'hypothèse de la "dissuasion" suggère que la disponibilité d'une arme à feu peut perturber une agression criminelle ou dissuader son auteur potentiel, et prévenir l'accomplissement du crime en neutralisant la puissance d'un auteur armé ou en faisant pencher l'équilibre des forces en faveur de la victime lorsqu'elle se trouve confrontée à un auteur non armé<sup>6</sup>. Cette hypothèse s'appuie sur l'axiome que la disponibilité de l'arme à feu ne représente pas, par elle-même, un incitatif majeur pour les auteurs: ils sont déjà déterminés à commettre une infraction et ils se sont équipés en armes à feu au travers de réseaux bien établis ou clandestins, pour réaliser leurs desseins criminels.

Apporter un soutien quantitatif fiable à l'une ou l'autre de ces hypothèses est l'un des domaines les plus ardues de la recherche sur l'homicide, et les problèmes méthodologiques ne manquent pas, notamment: la détermination de mesures fiables relatives à la possession et à la disponibilité des armes à feu, à leur accessibilité et à leur usage; la nécessité de différencier les catégories de propriétaires d'armes à feu (à titre familial, individuel, en lien avec des groupes criminels organisés ou des bandes de délinquants, etc.) et les divers types d'armes à feu (armes de poing, fusils de chasse, carabines, etc.); le signalement des corrélations qui émergent entre la disponibilité des armes à feu et les taux d'homicides qui pourraient être causées par un facteur tiers (comme la montée des homicides du fait d'une présence accrue du crime organisé); la difficulté d'établir des relations de cause à effet entre les changements dans la disponi-

5 Cook P. J., *The technology of personal violence*, Crime and Justice (1991).

6 Kleck G., *The Impact of gun control and gun ownership levels on violence rates*, Journal of Quantitative Criminology (1993).

**Fig. 3.5: Détention d'armes à feu et taux d'agressions par arme à feu dans 45 villes/zones urbaines, pour certains pays (1996-2008)**



Sources: ICVS et ONUDC, *Des données pour l'Afrique*.

bilité des armes à feu et les changements correspondants des niveaux d'homicides (qu'est-ce qui vient d'abord ?); la difficulté de prendre en compte différents cadres législatifs sur les armes à feu et la capacité des États à les mettre en œuvre lorsque l'on mène des études comparatives<sup>7</sup>.

Malgré ces obstacles, toute une littérature tend à convaincre que la disponibilité des armes à feu représente bien plus un facteur de risque qu'un facteur de protection en matière d'homicides. En particulier, des études quantitatives tendent à démontrer un lien entre le nombre des armes à feu en circulation et les homicides<sup>8</sup>.

Dans la figure 3.5, l'analyse des données recueillies entre 1996 et 2008 pour 45 villes et zones urbaines situées dans des pays en développement ou dans des pays en transition montre que la disponibilité des armes à feu (demandée dans les enquêtes sur la victimisation) est étroitement liée aux taux d'agression par arme à feu<sup>9</sup>: plus les individus en

7 Kleck G., *Measures of Gun Ownership Levels for Macro-Level Crime and Violence Research*, Journal of Research in Crime and Delinquency (2004).

8 Hepburn, L.M., Hemenway, D., *Firearm availability and homicide: A review of the literature*, Aggression and Violent Behaviour (2004).

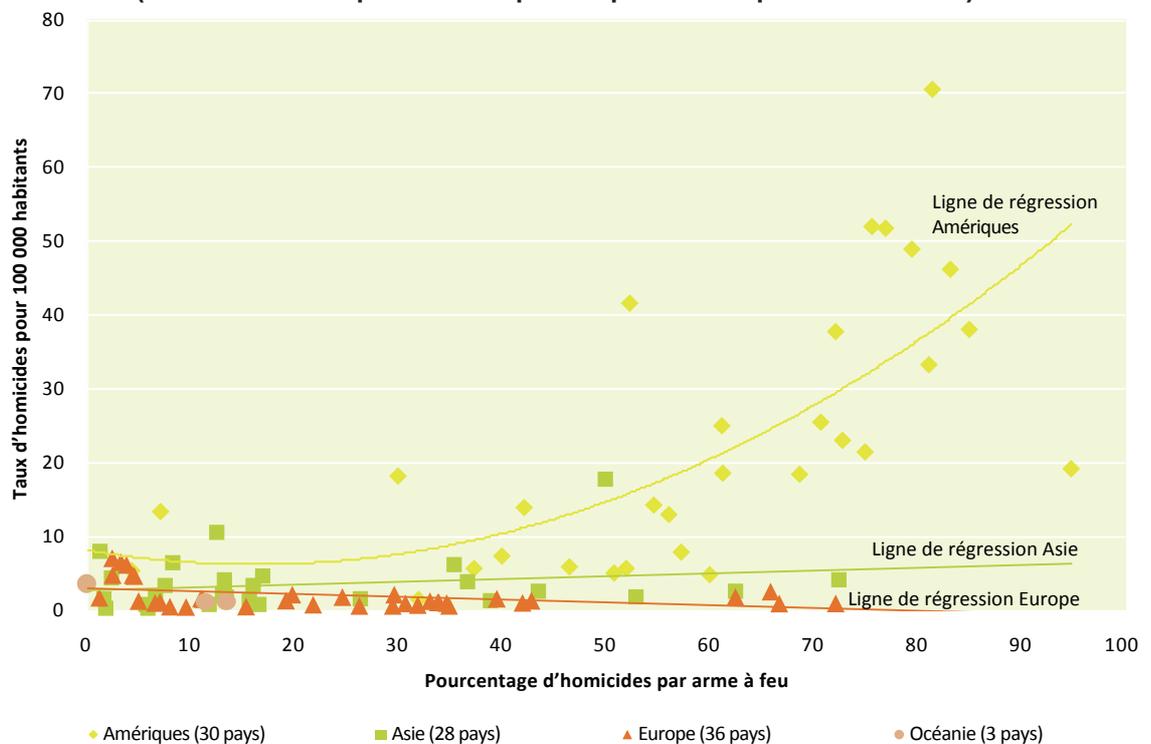
9 Données recueillies dans le cadre du programme de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (ICVS) et le programme de l'ONUDC "Des données pour l'Afrique", en utilisant le même questionnaire de base normalisé.

possession d'armes sont nombreux, plus fréquentes sont les agressions armées (des corrélations similaires ont été établies entre le pourcentage des propriétaires d'armes à feu et la prévalence des agressions, des vols et des vols à main armée). Compte tenu de l'absence de données sur les taux d'homicides dans les mêmes villes, il n'est pas possible de lier directement la disponibilité des armes à feu et les meurtres. L'on peut cependant supposer que les agressions et les vols qui se produisent dans des villes où la disponibilité des armes à feu est élevée peuvent être plus graves ou meurtriers que les agressions et les vols perpétrés dans les villes où les armes à feu sont peu disponibles<sup>10</sup>. Ces données ne prouvent pas une relation de cause à effet entre la disponibilité des armes à feu et les agressions par arme à feu (en théorie, un nombre plus élevé d'armes à feu possédées pourrait aussi être la conséquence d'un taux d'agressions plus élevé, c'est-à-dire d'une stratégie défensive des citoyens pour dissuader leurs agresseurs potentiels). À tout le moins pourtant, la relation entre la disponibilité des armes à feu et la criminalité violente, y compris les homicides, apparaît effectivement comme un cercle vicieux.

La figure 3.6 illustre la relation entre les taux globaux d'homicides et la proportion d'homicides commis par arme à feu, et souligne encore la force des schémas régionaux. Les pays américains tendent à afficher une forte corrélation entre les taux d'homicides et le pourcentage d'homicides par arme à feu. *A contrario*, dans les pays d'Asie, d'Europe et d'Océanie, la relation entre niveaux d'homicides et pourcentages de meurtres perpétrés avec une arme à feu semble plus lâche: les taux d'homicides tendent à se rassembler au-dessous de 10 pour 100 000, mais l'éventail est plus large pour les homicides par arme à feu, qui s'étalent de valeurs proches de zéro jusqu'à 70 % (la figure 3.6 n'inclut pas les pays d'Afrique en raison du peu de données disponibles dans cette région).

Il faut souligner que le pourcentage d'homicides par arme à feu est la résultante composée d'au moins trois aspects: la disponibilité des armes à feu; la préférence des auteurs d'infractions pénales pour l'usage des armes à feu dans leurs méfaits; et leur volonté d'infliger des blessures fatales<sup>11</sup>. De plus, depuis une perspective mondiale, la remarquable différence d'ordres de grandeur entre les estimations mondiales relatives à la possession

**Fig. 3.6: Taux d'homicides et pourcentage d'homicides par arme à feu, pour certains pays (2010 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données)**

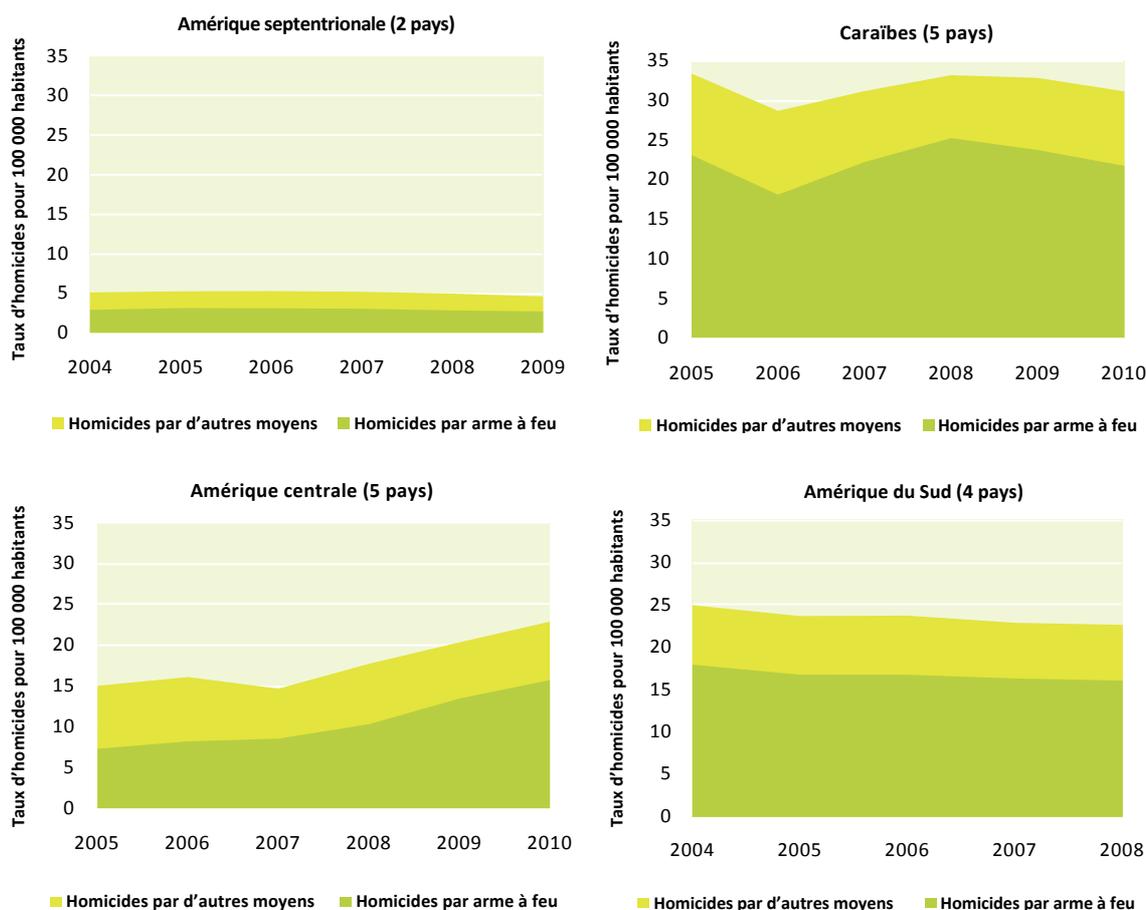


Source: UNODC Homicide Statistics (2011).

<sup>10</sup> Altheimer I., *An Exploratory Analysis of Guns and Violent Crime in a Cross-National Sample of Cities*, Southwest Journal of Criminal Justice (2010).

<sup>11</sup> Kleck G., *City-Level Characteristics and Individual Handgun Ownership*, journal of Contemporary Criminal Justice (2009).

**Fig. 3.7: Taux d'homicides par arme à feu et sans arme à feu, Amériques (période la plus récente pour laquelle on dispose de données)**



Source: UNODC Homicide Statistics (2011).

d'armes à feu par des civils (des centaines de millions, selon les estimations de 2007 du programme *Small Arms Survey*)<sup>12</sup> et les homicides annuels par arme à feu (des centaines de milliers) indique que la majorité des armes à feu civiles ne sont pas utilisées à mauvais escient et sont détenues pour des motifs légitimes.

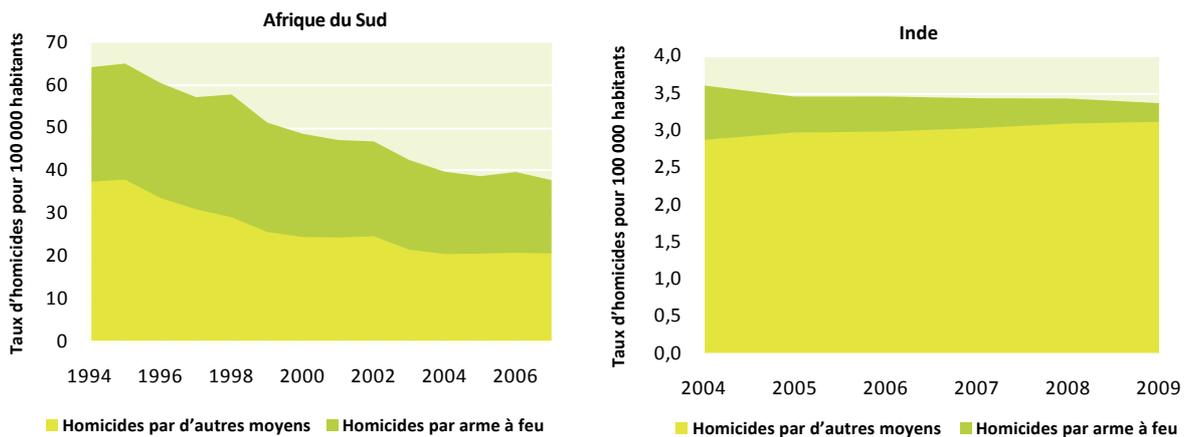
Cependant, le taux global élevé d'homicides combiné à la très forte proportion (plus de 60 %) d'homicides par arme à feu constatée dans des régions telles que l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud montre que, selon les contextes, la disponibilité des armes à feu et donc la facilité d'accès à ces armes peuvent peser de façon significative sur les taux d'homicides. En ces circonstances, une certaine proportion d'armes à feu civiles (utilisées par une certaine proportion de la population) peut

être considérée comme un "catalyseur" essentiel des événements se traduisant par un homicide.

L'examen des données tendancielle sur l'homicide, où les homicides sont répartis selon qu'ils ont été perpétrés par arme à feu ou par d'autres moyens offre une perspective plus approfondie sur le rôle moteur des armes à feu dans les taux d'homicides globaux. Comme le montre la figure 3.7, les changements des taux d'homicides de diverses sous-région des Amériques sont principalement imputables aux homicides par arme à feu, tandis que les taux d'homicides perpétrés par d'autres moyens demeurent plutôt constants sur la période examinée: la brusque montée des homicides en Amérique centrale au cours des trois dernières années est entièrement imputable aux armes à feu et les évolutions des taux d'homicides aux Caraïbes et en Amérique du Sud sont également expliqués par les tendances des homicides par arme à feu, ainsi que par le lent déclin des homicides en Amérique septentrionale.

<sup>12</sup> Selon cette estimation, environ 650 millions de petites armes à feu sont entre les mains de civils, alors que les stocks de ces armes en possession des gouvernements seraient d'environ 200 millions pour les militaires et 25 millions pour les services de répression. Voir *Small Arms Survey* (2007).

**Fig. 3.8: Taux d'homicides par arme à feu et sans arme à feu, Afrique du Sud et Inde (période la plus récente pour laquelle on dispose de données)**



Source: UNODC Homicide Statistics (2011).

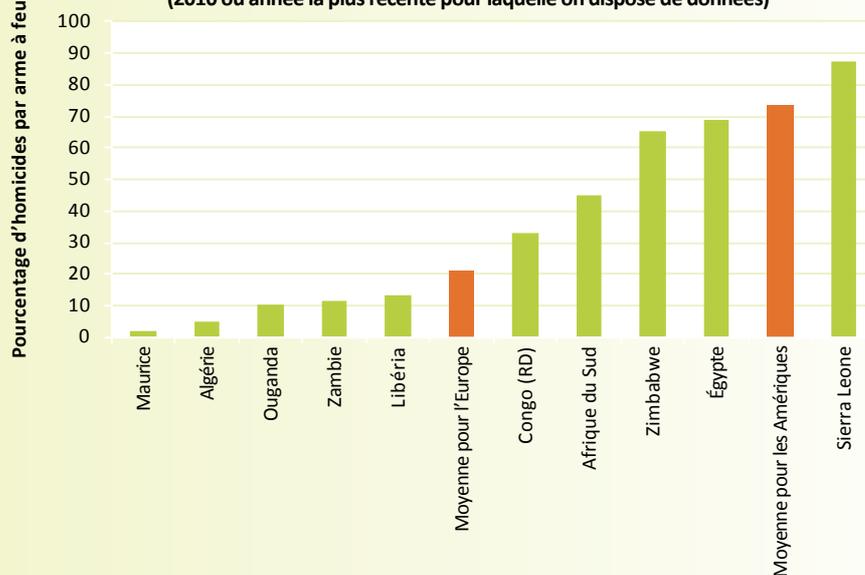
## L'homicide par arme à feu dans les pays d'Afrique

Pour l'Afrique, les données présentent d'importantes lacunes qualitatives, ou ne sont pas disponibles quant au nombre total d'homicides en général, et des manques plus importants encore apparaissent sur les homicides par arme à feu. Les données sur les homicides ne peuvent être exactes que si les données sur l'enregistrement des causes de la mort, ou les statistiques policières sur les homicides, sont correctes, et si leur niveau de ventilation est suffisant. Comme on l'a vu en introduction de la présente étude, très peu de pays d'Afrique produisent des données exactes de la part de l'une ou l'autre de ces deux sources, ou les mettent à la disposition de la communauté internationale.

Quoi qu'il en soit, examiner les décès par arme à feu peut s'avérer moins difficile car, même si les statistiques policières sur les homicides ne représentent qu'une proportion de l'ensemble des morts violentes dans un pays, s'il n'y a pas d'a priori particulier dans les décès enregistrés, le pourcentage des homicides par arme à feu peut être représentatif de l'image nationale. Cette hypothèse ne peut pas, pour l'heure, être vérifiée mais, en dépit de ces limites, elle peut être utile pour réfléchir sur les données.

L'image d'ensemble est remarquable du fait de l'étendue du spectre des pourcentages des homicides par arme à feu dans les pays d'Afrique pour lesquels des données sont disponibles, avec des pays se rangeant aussi bien en deçà qu'au-delà et entre les moyennes d'Europe et des Amériques en ce qui concerne le pourcentage des homicides par arme à feu. Alors que le pourcentage signifié par la police atteint presque 90 % au Sierra Leone par exemple, le Libéria affiche un pourcentage très inférieur d'homicides par arme à feu, aux alentours de 10 %.

**Pourcentage d'homicides par arme à feu en Afrique, par pays (2010 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données)**



Source: UNODC Homicide Statistics (2011) et Global Burden of Injuries, *Injury Mortality Data Collection* (2011).

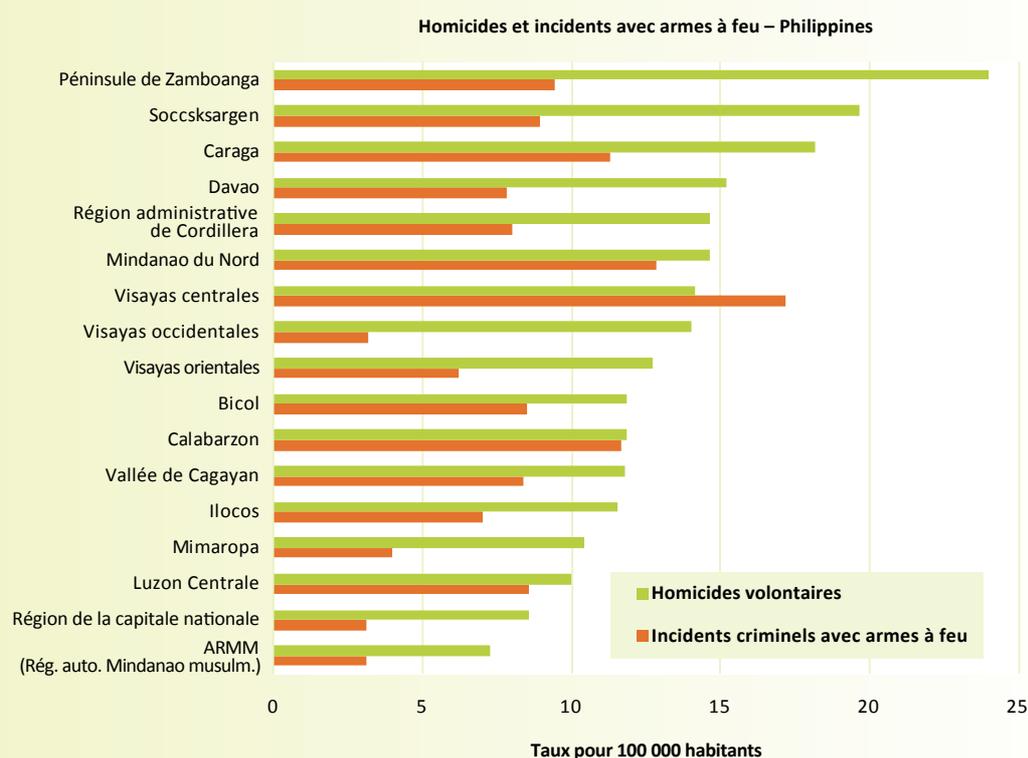
## Armes à feu et homicide aux Philippines

Aux Philippines, il est illégal de posséder ou détenir une arme à feu, munitions comprises, si l'on n'a pas la licence ou le permis nécessaire<sup>1</sup>, pourtant les estimations officielles évaluent à quelque 360 000 le nombre d'armes à feu enregistrées et à environ 1,1 million le nombre de celles qui sont "hors contrôle" (jamais enregistrées ou dont les licences sont arrivées à expiration)<sup>2</sup>.

Les archives de la police nationale des Philippines (PNP) montrent que de 2004 à 2009, la prolifération des armes à feu hors contrôle s'est accrue de 46 %, un chiffre proche des 47 % d'augmentation des crimes par arme à feu enregistrés pendant la même période<sup>3</sup>. Lors d'une mesure de prohibition des armes à feu appliquée pour la période électorale couvrant les six premiers mois de 2010, la PNP a pu annoncer une chute de 67 % de l'indice des infractions pénales (meurtres, homicides, blessures physiques, vol, cambriolages et viols), l'a comparée à la période équivalente de 2009, et a fait le rapprochement avec la prohibition.

Le graphique ci-dessous exprime la relation entre les homicides volontaires et les incidents criminels avec armes à feu dans les différentes provinces des Philippines pendant la prohibition sur les armes à feu, entre janvier et juin 2006. S'il n'est pas possible de dégager un schéma clair entre les deux variables dans toutes les provinces, certaines montrent des taux d'homicides faibles et en corrélation avec les taux les plus bas de crimes avec armes à feu.

Les données de la PNP disponibles sur les armes à feu utilisées pour ce type d'incidents de janvier à septembre 2010 montrent que 40 armes seulement sur les 6 075 utilisées dans les infractions enregistrées correspondaient à des licences, le reste étant répertorié comme armes à feu "hors contrôle"<sup>4</sup>.



Source: Police nationale des Philippines.

- 1 Chambre des députés, République des Philippines, Quinzième Congrès, Première session ordinaire, Loi parlementaire n° 2898, *Note explicative* (2010)..
- 2 Division de la prévention du crime et de la justice pénale, Nations Unies, *Analysis of Country Responses. United Nations International Study on Firearm Regulation, 1999* et Chambre des députés, République des Philippines, Quinzième Congrès, Première session ordinaire, Loi parlementaire n° 2898, *Note explicative* (2010).
- 3 Police nationale des Philippines, *Statistical Report on crime incidents involving the use of firearms. 01 January to 30 September 2010* (2010).
- 4 Chambre des députés, République des Philippines, Quinzième Congrès, Première session ordinaire, Loi parlementaire n° 2898, (2010).

Si les armes à feu paraissent être un catalyseur essentiel influant sur les tendances de l'homicide dans les Amériques, le schéma peut être bien différent dans d'autres parties du monde: les tendances récentes observées pour l'Afrique du Sud et l'Inde sont à ce titre intéressantes.

En Afrique du Sud, les taux d'homicides ont décru de manière significative ces dernières années (de plus de 60 pour 100 000 habitants en 1994 à moins de 40 pour 100 000 habitants en 2007): une baisse liée au déclin des homicides à la fois par arme à feu et sans arme à feu. Pendant la même période, la proportion d'homicides commis par arme à feu est restée dans la fourchette de 41 à 50 % du nombre total d'homicides, se stabilisant autour de 45 %

en 2007. La chute des homicides ne semble pas résulter d'une réduction particulière de la violence à main armée en soi, mais plutôt de changements sociaux sous-jacents pouvant entraîner une diminution globale des homicides, tant par arme à feu que par tout autre moyen.

L'Inde offre une autre typologie intéressante: les taux d'homicides sont relativement faibles dans le sous-continent indien et sont restés plutôt stables au cours des cinq dernières années. Le pourcentage des homicides commis avec une arme à feu était d'environ 20 % en 2004, mais avait chuté à moins de 8 % cinq années plus tard. Si l'on tient compte du fait que les taux globaux d'homicides sont restés à peu près inchangés, cela signifie que le déclin

## Groupes criminels organisés, groupes de trafiquants de drogues et bandes de délinquants

D'un point de vue théorique, établir des distinctions entre les groupes criminels organisés, les bandes de délinquants (gangs), et les cartels de la drogue ou encore les organisations se livrant au trafic de drogues, est extrêmement difficile. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit le "groupe criminel organisé" comme un "groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions ... pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel". La Convention indique clairement qu'un groupe "structuré" est un groupe qui ne s'est pas formé au hasard pour la commission immédiate d'une infraction, et que l'expression "infraction grave" désigne une infraction passible d'une peine privative de liberté de quatre ans au moins, ou d'une peine plus lourde<sup>1</sup>. Ceci constitue certes la définition adoptée dans le contexte de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, mais de toute évidence les pratiques et les législations nationales sont extrêmement diverses.

Les groupes criminels se livrant spécifiquement au trafic de drogues sont souvent extrêmement sophistiqués, dotés d'une direction centralisée et mus par la volonté de tirer des profits. Bien qu'il n'existe pas de définition normalisée des organisations se livrant au trafic de drogues, certains pays ont les leurs, comme par exemple le Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique, qui définit les "organisations se livrant au trafic de drogues (DTO) comme des organisations complexes ayant des structures de commandement et de contrôle minutieusement définies, qui produisent, transportent et/ou distribuent de grandes quantités d'une ou plusieurs drogues illicites"<sup>2</sup>. Dans ce cadre, l'une des caractéristiques des DTO (selon cette définition) est qu'elles sont impliquées dans toute la chaîne de production, du trafic et de la distribution des drogues. Le Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique poursuit en définissant l'expression "cartel de la drogue" comme une organisation composée de nombreuses DTO.

*A contrario*, la définition de la "bande" (gang) permet d'inclure une palette beaucoup plus vaste de groupes, allant de la bande de rue à la bande de prisonnier, de jeunes, de motards. Une grande part du débat concernant les définitions des bandes de délinquants se centre sur la question de savoir si le "degré d'organisation" et la participation à des "activités illégales" devraient être inclus dans la définition de la bande. Certains chercheurs défendent le point de vue que la participation à des activités illégales est essentielle à l'identité de la bande, tandis que d'autres affirment que l'on crée ainsi une définition tautologique<sup>3</sup>. En termes opérationnels, une bande peut être définie comme un groupe de personnes qui sont membres de, ou s'identifie à, tout groupe (masculin) (armé) (de jeunes) durable, axé sur la rue, qui se caractérise entre autres par sa participation à des activités illégales<sup>4</sup>. Les termes entre parenthèses représentent des traits communs aux bandes de délinquants, mais ne sont pas essentiels à leur définition. Il est intéressant de noter que toutes les bandes de délinquants n'entrent pas dans la définition d'un groupe criminel organisé, mais que certaines d'entre-elles y correspondent.

Si les concepts de groupe criminel organisé et de bande peuvent se chevaucher dans une certaine mesure, il est vraisemblable que, pour l'essentiel – et en particulier en ce qui concerne les organisations se livrant au trafic de drogues – une séparation assez claire peut être établie. Toutefois, dès lors qu'il s'agit de recueillir des données sur l'homicide, très peu de pays fournissent suffisamment de détails dans les statistiques qu'ils publient pour permettre une distinction satisfaisante et des comparaisons transnationales sur les homicides eu égard à ces deux phénomènes que l'on voudrait considérer comme distincts.

1 Nations Unies, *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/55 du 15 novembre 2000.

2 Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique, *National Drug Threat Assessment 2010. "Drug Trafficking Organizations"* (2010).

3 Decker, S.H. et Pyrooz, D.C., *On the validity and reliability of gang homicide: A comparison of disparate sources*, Homicide Studies (2010).

4 Définition fondée sur: Small Arms Survey, *Small Arms Survey Yearbook 2010: Gangs, Groups and Guns* (2010).

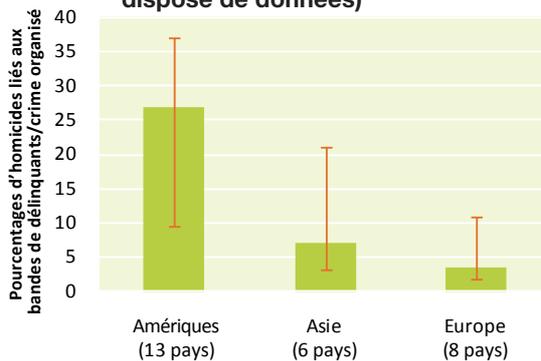
des homicides par arme à feu n'a pas eu de répercussion significative sur le niveau global des homicides, puisque un nombre légèrement plus élevé d'homicides a été commis par des moyens autres que les armes à feu.

### Homicides liés à la criminalité organisée et aux bandes de délinquants

Entre tous les nombreux contextes dans lesquels des homicides sont commis, ceux perpétrés sous les auspices du crime organisé sont parmi les plus alarmants. Les groupes criminels ont de multiples raisons de tuer des gens: pendant la commission d'autres infractions pénales comme des vols ou des enlèvements; l'élimination de membres de groupes rivaux dans des guerres intestines relatives à la maîtrise de commerces illicites; le meurtre d'agents de l'État tels que des officiers de police ou des juges, dans leur lutte contre les autorités; ou même le massacre de civils afin d'intimider des populations ou de marquer leur territoire.

L'objectif premier des groupes criminels organisés est de tirer profit d'une vaste gamme d'activités illicites (trafic de drogues et traites des êtres humains, contrefaçon, extorsion, blanchiment d'argent, etc.), et dans la plupart des cas le recours à la violence est un élément essentiel de la réalisation de leurs objectifs initiaux. Cependant, les activités des groupes criminels ne sont pas nécessairement reflétées dans les niveaux élevés de violence ou d'homicides: parfois, ces groupes peuvent préférer garder "profil bas" de manière à ne pas attirer l'attention des autorités et ne pas subir les pressions des services de répression. C'est ce que l'on appelle souvent la "pax mafiosa", une situation dans laquelle des groupes criminels organisés trouvent le moyen d'exercer leur pouvoir et de mener leurs activités lucratives illégales sans violence visible. Dans d'autres cas cependant, en particulier lorsque la confrontation avec les autorités s'exacerbe ou lorsque la concurrence entre groupes rivaux s'accroît, la présence de groupes criminels organisés peut provoquer une flambée de violence et d'homicides. C'est ce qui s'est produit dans plusieurs sous-régions du monde ces dernières années, à savoir en Amérique centrale et au Caraïbes, ainsi qu'en Italie au début des années 1990, et cela est flagrant non seulement dans l'augmentation du total des homicides mais aussi au travers de l'analyse des caractéristiques supplémentaires propres à ces meurtres. L'on peut conclure que si le crime organisé peut devenir visible du fait de niveaux ascendants des homicides, il ne faut pas

**Fig. 3.9: Proportion d'homicides liés aux bandes de délinquants/crime organisé par région (2010 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données)**



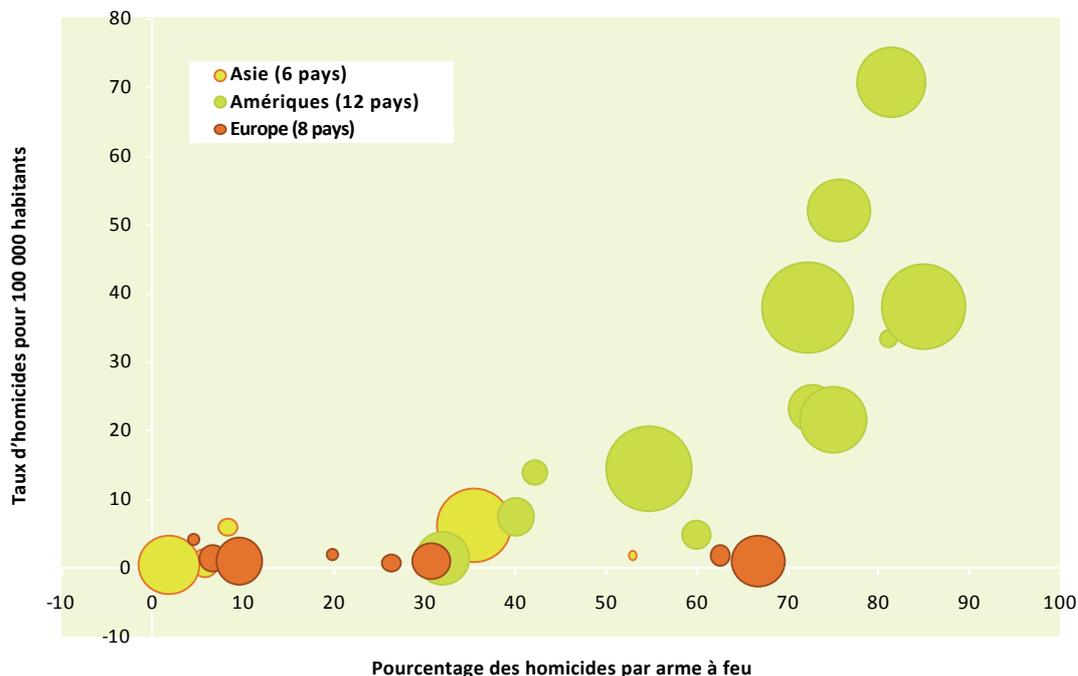
Source: ONUDC, Extrapolation à partir des données des polices nationales. Les colonnes représentent la médiane et les 1er et 3e quartiles du pourcentage d'homicides liés aux bandes de délinquants/crime organisé.

supposer que la criminalité organisée n'existe pas dans des pays affichant de bas niveaux d'homicides.

La figure 3.9 montre la proportion moyenne des homicides correspondant à des bandes de délinquants ou au crime organisé, selon les statistiques policières d'un certain nombre de pays des Amériques, d'Asie et d'Europe. Malgré le nombre limité de pays pour lesquels des données sont disponibles, et un écart raisonnablement important entre différents pays (les quartiles sont indiqués par les segments en traits fins du graphique), la tendance est plutôt claire: la proportion moyenne des homicides liés aux bandes de délinquants ou à la criminalité organisée est notoirement plus élevée (supérieure à 25 %) aux Amériques qu'en Asie ou en Europe<sup>13</sup>. Il ne faudrait pas interpréter ces résultats comme signifiant que la criminalité organisée est nécessairement plus répandue sur le continent américain que dans toute autre région du monde. Les chiffres sur les homicides ne peuvent, à eux seuls, servir de base fiable à une représentation directe de l'activité ou de la menace de la criminalité organisée. Certaines zones des plus touchées par la criminalité organisée affichent des niveaux de violence très bas. Concrètement, plus le crime est organisé, moins la violence peut lui être associée, car les groupes criminels achètent des agents

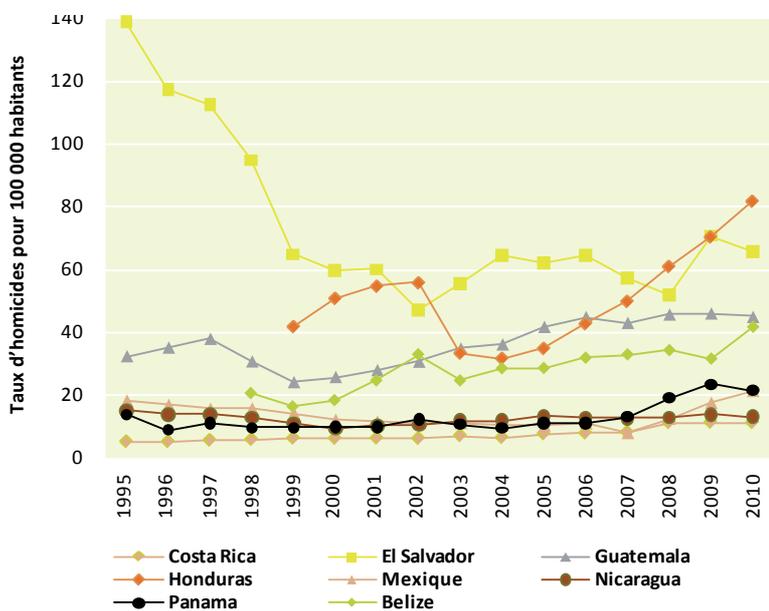
<sup>13</sup> Il conviendra d'interpréter avec prudence les résultats donnés par la figure 3.9 puisque la classification des homicides par typologies n'est pas encore consolidée. Dire d'un homicide qu'il est lié au "crime organisé/bandes de délinquants" dépend du droit pénal, des pratiques des services de répression et de l'exactitude de la compilation des statistiques du pays considéré. Par exemple, dans un pays, un homicide peut être défini comme lié aux bandes de délinquants si le suspect est connu comme appartenant à une bande, tandis que dans un autre pays la classification peut être liée à des critères relatifs à la "scène de crime": modalités du meurtre, arme utilisée, nombre d'auteurs, etc.

**Fig. 3.10:** Taux d'homicides, pourcentage des homicides par arme à feu et pourcentage des homicides liés aux bandes de délinquants/crime organisé, dans certains pays (2010 ou année la plus récente pour laquelle on dispose de données)



Source: UNODC Homicide Statistics (2011) et données policières nationales. La taille des bulles est proportionnelle au pourcentage des homicides liés aux bandes de délinquants/crime organisé.

**Fig. 3.11:** Taux d'homicides par pays, Amérique centrale (1995-2010)



Source: UNODC Homicide Statistics (2011).

de l'État, résolvent les tensions à l'intérieur des groupes et entre les groupes et intimident l'ensemble des populations au point qu'ils n'ont besoin d'ajouter qu'une part minime de violence complémentaire<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> UNODC, *The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment* (2010).

Les données sur les taux globaux d'homicides – et les taux d'homicides par arme à feu en particulier – confirment cependant que les bandes de délinquants et la criminalité organisée y participent davantage sur le continent américain que dans les autres régions (figure 3.10). La correspondance entre une forte proportion d'homicides par arme à feu aux Amériques et une forte proportion d'homicides liés aux bandes de délinquants/crime organisé laisse penser que dans les pays où le taux d'homicides est plus élevé, le pourcentage des homicides par arme à feu est plus élevé aussi, et est souvent imputable au crime organisé/aux bandes de délinquants<sup>15</sup>, ainsi que le signalent les polices. Cette hypothèse ne peut cependant pas être extrapolée à l'Afrique, où le manque de données empêche d'étudier correctement les différentes typologies d'homicides.

### L'homicide en Amérique centrale et aux Caraïbes

En Amérique centrale et aux Caraïbes comme ailleurs, les tendances de l'homicide sont influencées

<sup>15</sup> Alors que les bandes de délinquants sont un facteur de risque de violence et de victimisation essentiel, notamment par les homicides, ces risques sont souvent dirigés contre des membres d'autres bandes de délinquants. Selon le *Small Arms Survey* 2010, les taux d'homicides au sein des bandes de délinquants sembleraient représenter jusqu'à 100 fois ceux concernant la population dans son ensemble. Voir *Small Arms Survey* 2010.

par de nombreux facteurs. Une étude réalisée en 2007 par l'ONUDC a mis en relief que de nombreux pays de la région étaient vulnérables à la criminalité et à la violence, pour un certain nombre de raisons, dont leurs héritages de conflits armés et de violence, la disponibilité sans frein des armes à feu, l'urbanisation chaotique, les fortes inégalités dans les revenus, la forte proportion de jeunes, les structures des bandes de délinquants locales ainsi que la criminalité organisée et le trafic de drogues<sup>16</sup>.

Il est important d'étudier les tendances des taux d'homicides au niveau national dans cette région, pour pouvoir examiner si ces taux peuvent être liés aux changements des niveaux d'activité de la criminalité organisée, du trafic de drogues ou des bandes de délinquants, en prenant en compte le rôle joué dans les homicides par ces bandes de délinquants ou groupes dans les zones en question du continent américain.

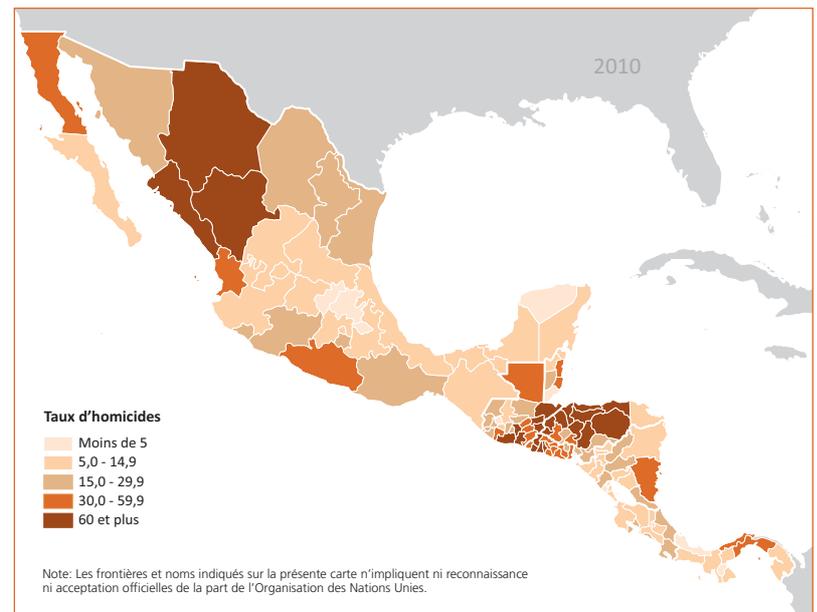
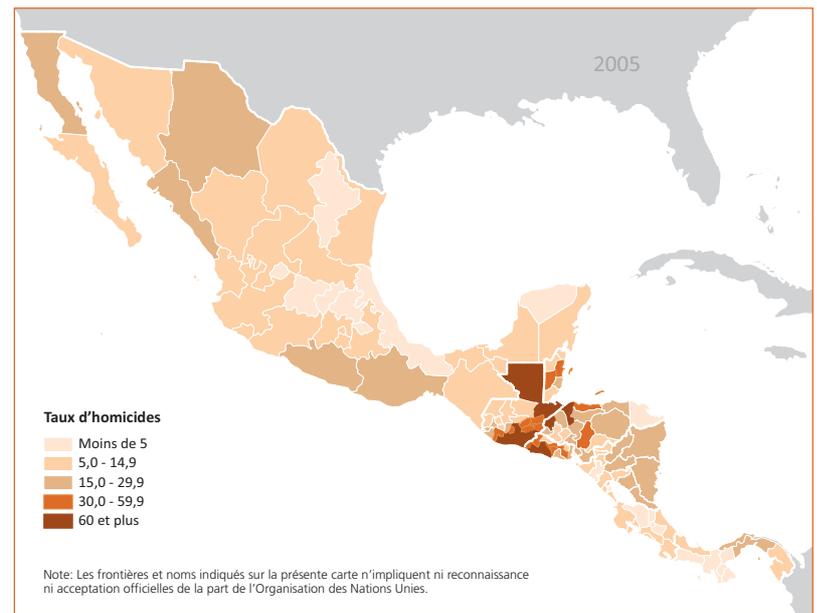
Les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ont connu ces dernières années des changements significatifs de leurs taux d'homicides. En Amérique centrale, les taux d'homicides ont augmenté dans cinq pays sur huit au cours des cinq années écoulées, le Honduras, en particulier, ayant plus que doublé son taux d'homicides entre 2005 et 2010, tandis que le Mexique connaissait une augmentation de 65 % dans la même période (figure 3.11). Dans un certain nombre de cas, ces événements se sont produits dans un contexte de décroissance antérieure des taux d'homicides suivant eux-mêmes des taux très élevés – en particulier au Salvador et au Guatemala – après des périodes de conflits.

Bien que concernant un grand nombre des pays d'Amérique centrale, ces augmentations ont aussi une forte connotation territoriale et sont souvent concentrées dans des zones spécifiques des pays concernés. Au Mexique, par exemple, les homicides sont concentrés dans un petit nombre d'États: Chihuahua, Sinaloa, Guerrero et Baja California, qui représentent quelque 11 % de la population mais aussi 41 % du total des homicides pour tout le pays en 2010. Il faut de plus noter d'autres concentrations au sein même de ces États: les deux tiers des meurtres perpétrés au Chihuahua l'ont été dans la ville de Juarez, où habitent 40 % de la population de l'État, tandis que presque trois quarts des meurtres enregistrés dans l'État de Baja California ont été commis à Tijuana, les deux zones étant situées à proximité de la frontière avec les États-Unis d'Amérique<sup>17</sup> (carte 3.1).

16 UNODC, *Crime and Development in Central America. Caught in the Crossfire* (2007).

17 Escalante Gonzalbo F., *Homicidios 2008-2009 La muerte tiene permiso*, Nexus (2011).

**Carte 3.1: Taux d'homicides au niveau infranational, Amérique centrale (2005 et 2010)**



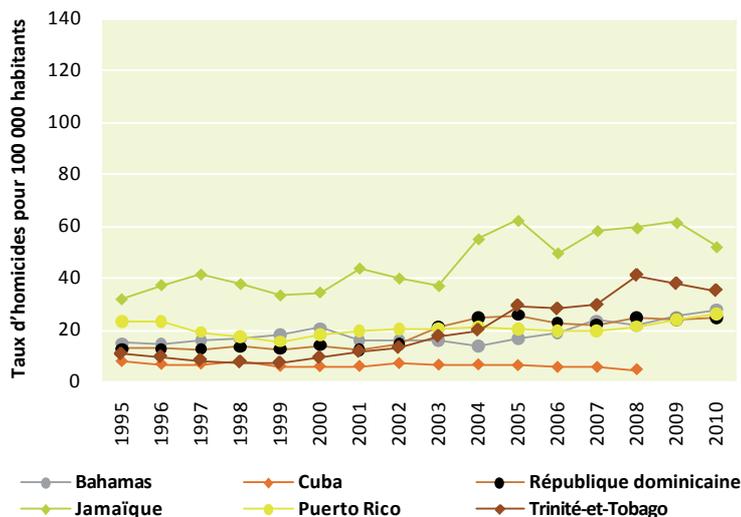
Source: Police nationale, services des statistiques et institutions de la justice pénale.

Il y a 15 ans, les taux d'homicides des Caraïbes étaient notablement inférieurs à ceux de l'Amérique centrale. Ces dernières années cependant, ils ont augmenté aussi, surtout en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, et en République dominicaine (figure 3.12).

### *Tendances de l'homicide et trafic de drogues en Amérique centrale*

La situation géographique stratégique, entre le lucratif marché des consommateurs de cocaïne d'Amérique septentrionale (bien que le marché européen soit de plus en plus important) et les principales zones de culture de la coca, en

**Fig. 3.12: Taux d'homicides par pays, Caraïbes (1995-2010)**



Source: UNODC Homicide Statistics (2011).

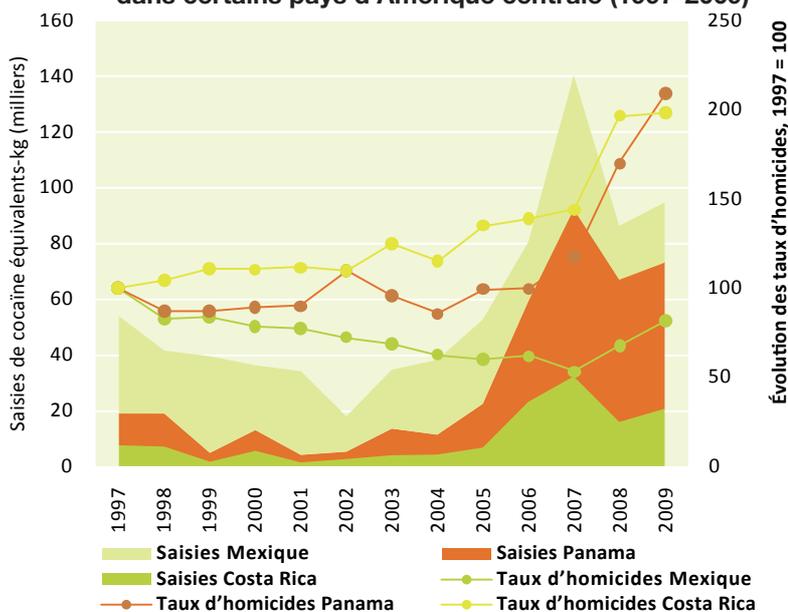
Colombie, au Pérou et dans l'État plurinational de Bolivie, constitue aussi une cause majeure de criminalité violente en Amérique centrale<sup>18</sup>.

Si bien todos los países de América Central y el  
Alors que tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ont été touchés à divers degrés et à différents moments par le trafic de drogues, les effets de ce commerce sur la criminalité violente sont loin d'avoir été uniformes et linéaires. Les groupes criminels organisés participant au trafic de drogues

ne trahissent pas nécessairement leur présence par des infractions violentes ou meurtrières. Par exemple, lorsque les zones d'influence et/ou d'activités illégales sont clairement réparties entre différents groupes criminels, ces derniers peuvent préférer garder "profil bas" et ne pas attirer l'attention des autorités de l'État. La violence jaillit souvent lorsqu'un statut existant est brisé en conséquence, par exemple, de changements dans la structure du marché de la drogue, de l'émergence de nouveaux protagonistes ou de la "menace" que représente la répression policière.

Lorsque l'on considère les augmentations des taux d'homicides en Amérique centrale, il apparaît qu'une partie au moins du schéma de ces tendances dans la région peut être attribuée aux changements des flux du trafic de la cocaïne et à une concurrence accrue, ainsi qu'aux conflits liés aux marchés des drogues. Il apparaît, à la lumière des éléments disponibles, que les hauts niveaux de violence et d'homicides sont non seulement liés aux augmentations des flux clandestins de drogues, mais aussi aux rétrécissements de certains de ces flux, qui mènent à des turbulences sur les marchés établis, à davantage de concurrence entre les groupes criminels et à plus de meurtres encore. Il est donc probable que les modifications des marchés de la drogue entraînent des violences meurtrières, indépendamment des niveaux globaux des flux de trafic en eux-mêmes<sup>19</sup>.

**Fig. 3.13: Saisies de cocaïne et tendances des taux d'homicides, dans certains pays d'Amérique centrale (1997-2009)**



Source: UNODC Homicide Statistics (2011) et Questionnaire destiné aux rapports annuels. L'aire est proportionnelle aux saisies de cocaïne en équivalents kg. Les courbes représentent les évolutions des taux d'homicides avec un niveau initial de 100 pour 1997.

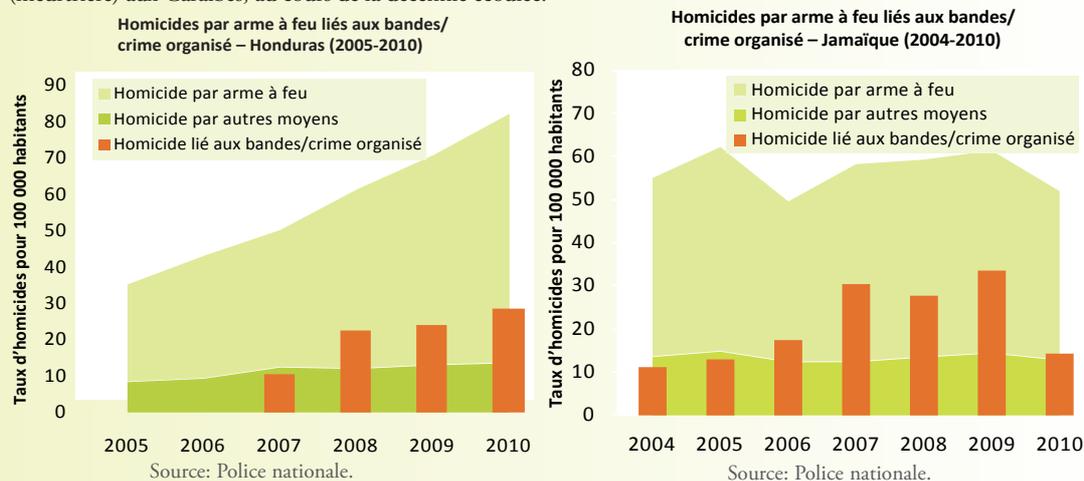
18 ONUDC, Rapport mondial sur les drogues (2011).

19 Voir aussi: Nations Unies, Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, vingtième session, *Note du Secrétaire sur les tendances de la criminalité dans le monde et nouvelles questions et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale* (2011).

## Les bandes de délinquants et les groupes de trafiquants de drogues en Amérique centrale et aux Caraïbes

La montée en puissance des activités des groupes de trafiquants de drogues a sans nul doute joué un rôle dans l'escalade des homicides, mais dans certains pays d'Amérique centrale d'autres facteurs importants sont à l'œuvre, comme la violence meurtrière perpétrée par des bandes de délinquants, dont les plus connues sont sans doute les *maras*. Les bandes de délinquants *maras* et les groupes de trafiquants de drogues ont traditionnellement toujours été assez distincts bien que les premières puissent parfois agir comme distributeurs locaux de drogue et éventuellement comme tueurs à gages pour certains des seconds. Les *maras*, notamment la *Mara Salvatrucha 13* (ou *MS-13*) et le *Bario 18* (*M-18*) sont apparus à Los Angeles à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Composées de nombreux Salvadoriens, les *maras* se sont établies dans toute l'Amérique centrale et, si leurs activités ont parfois une nature transnationale, compte tenu de leur présence permanente aux États-Unis, elles manquent d'un commandement central et n'entretiennent que des rapports minimaux avec les grandes organisations de trafic de drogues. Cependant, les bandes de délinquants telles que les *maras* (et les *pandillas* du Nicaragua et du Costa Rica) sont extrêmement violentes et responsables d'une part significative des homicides dans plusieurs régions de ces pays, où elles se livrent de plus en plus à des actes d'extorsion, d'intimidation et de racket de "protection".

Les pays des Caraïbes sont eux aussi touchés par la criminalité violente induite par le trafic de drogues organisé, qui chevauche en partie les activités illicites des bandes de délinquants, comme en Jamaïque, par exemple, où des bandes de délinquants de rues se sont investies progressivement lorsque les Caraïbes sont devenues une route de trafic depuis la Colombie, dans les années 1980. Ces renversements de structures et de centres d'intérêt des groupes criminels et la riposte des organes de détection et de répression ont profondément influencé la nature et les schémas de la violence (meurtrière) aux Caraïbes, au cours de la décennie écoulée.



drogue, depuis l'Amérique du Sud vers l'Amérique septentrionale.

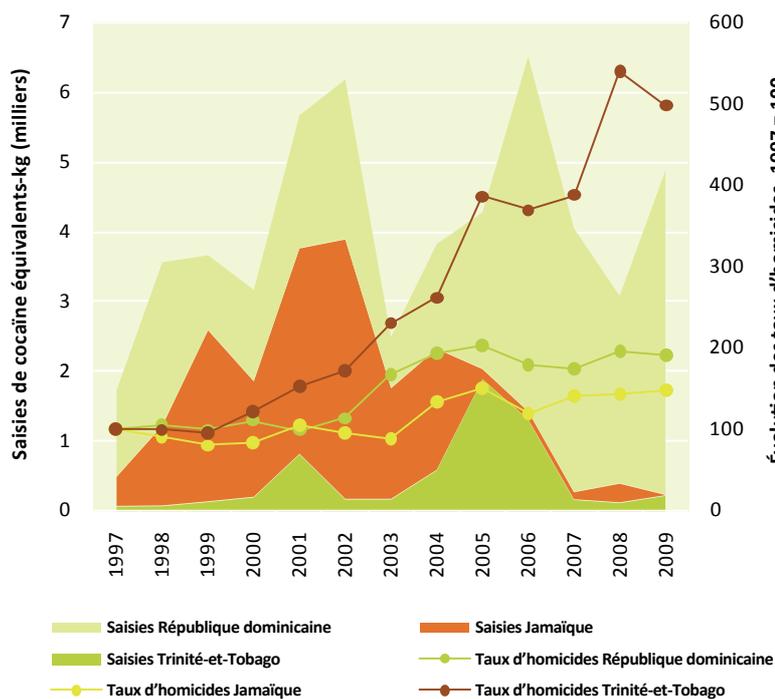
Simultanément à l'augmentation du trafic de drogues par l'Amérique centrale – ainsi qu'en attestent les données de saisies, confirmées par les rapports des services de renseignement – les taux d'homicides ont eux aussi grimpé. Au Mexique, la dynamique entre trafic de drogues et homicides s'est éloignée de celle d'autre pays d'Amérique centrale, en particulier après 2007, lorsque les homicides ont commencé à se multiplier alors que les saisies de drogues diminuaient radicalement. Cette tournure des événements est intervenue alors que le Gouvernement mexicain braquait contre les groupes de trafiquants de drogues du pays toute la force de son arsenal de détection et de répression et que la pression ainsi mise sur le trafic de drogues entraînait une réduction de la contrebande de cocaïne et la déviation des flux de drogue au tra-

vers d'autres pays d'Amérique centrale. La montée de la pression sur les opérations des groupes criminels organisés a poussé à de nouvelles violences et à davantage de meurtres entre ces groupes, et a conduit à des luttes territoriales et des guerres intestines relatives au contrôle des routes les plus lucratives du trafic et des marchés illicites. De plus, les groupes de narcotrafiquants s'engagent de plus en plus dans d'autres activités criminelles organisées, notamment la traite des personnes, les enlèvements et les extorsions, ce qui augmente encore le nombre des meurtres<sup>20</sup>.

Aujourd'hui, pour asseoir leur pouvoir et leur domination, ces groupes criminels organisés font usage d'une violence aveugle et tuent sans discrimination, afin de contrôler non seulement les routes et les marchés de la drogue, mais le territoire

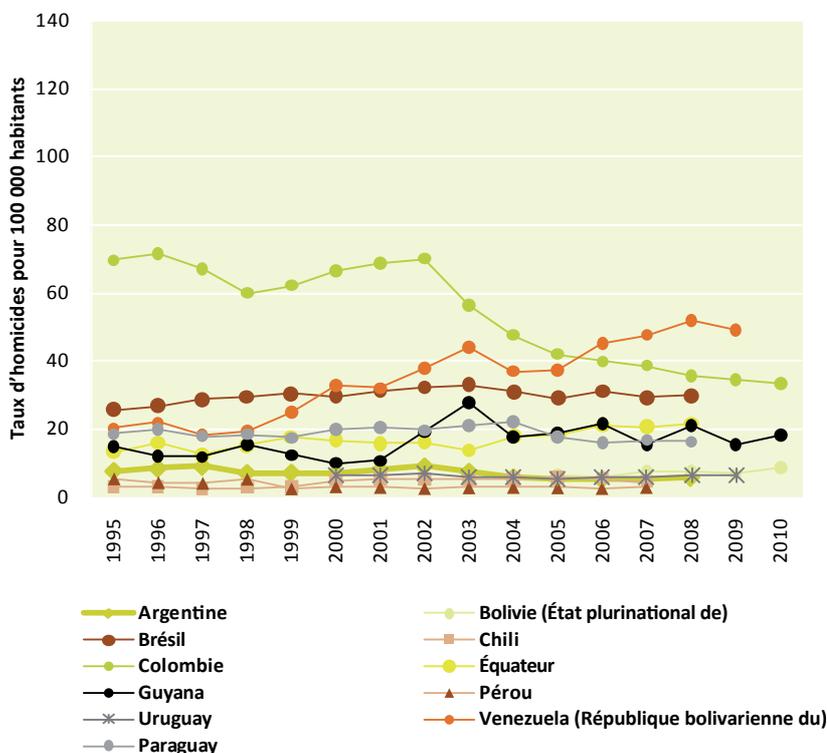
<sup>20</sup> UNODC, *The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment* (2010).

**Fig. 3.14: Saisies de cocaïne et taux d'homicides, dans certains pays des Caraïbes (1997-2009)**



Source: UNODC Homicide Statistics (2011) et Questionnaire destiné aux rapports annuels. L'aire est proportionnelle aux saisies de cocaïne en équivalents-kg. Les courbes représentent les évolutions des taux d'homicides avec un niveau initial de 100 pour 1997.

**Fig. 3.15: Taux d'homicides, dans certains pays, Amérique du Sud (1995-2010)**



Source: UNODC Homicide Statistics (2011).

même, d'où les nombreuses victimes dans les rangs des représentants des institutions étatiques, les élus par exemple. D'après une récente étude, 14 des quelque 2 450 maires du Mexique ont été assassinés rien qu'en 2010, alors que de 2004 à 2010 ils avaient été 27 au total. La plupart de ces meurtres sont imputables aux groupes de trafiquants de drogues, même si les circonstances exactes n'en ont pas toujours été éclaircies<sup>21</sup>.

### Tendances de l'homicide et trafic de drogues aux Caraïbes

Alors que le trafic de drogues par l'Amérique centrale a augmenté, des progrès dans les techniques d'interception ont mené à un déclin significatif des quantités de cocaïne acheminées par les Caraïbes. Les saisies de cocaïne ont progressivement diminué dans cette zone sur les 15 années écoulées, aiguillonnant l'importance croissante des routes de trafic de l'Amérique centrale. Entre 1997 et 2009, les saisies de drogues ont diminué de 71 % aux Caraïbes et, alors que 30 % de la cocaïne destinée aux États-Unis d'Amérique transitaient par les Caraïbes en 1997, cette proportion s'est réduite à moins de 10 % en 2009. Cependant, alors que les flux illicites de drogues diminuaient, comme en atteste la baisse des quantités saisies, les taux d'homicides augmentaient dans 10 pays des Caraïbes sur les 11 pour lesquels des données étaient disponibles<sup>22</sup>. Une part de l'explication à cette montée de la violence meurtrière réside dans la concurrence accrue entre les organisations de trafic de drogues, qui luttent pour conserver leur part dans un marché en déclin.

Le schéma de la diminution des saisies de cocaïne s'est reproduit dans la quasi-totalité des 25 pays des Caraïbes pour lesquels des données de saisies sont disponibles, avec une exception de taille: la République dominicaine où, après une diminution dans les premières années du début de ce siècle, une augmentation des saisies était enregistrée entre 2005 et 2010 tandis que son importance en tant que voie de transit de la cocaïne de l'Amérique du Sud vers l'Amérique septentrionale ainsi que vers les marchés européens, se restaurait quelque peu<sup>23</sup>. Ce faisant, le commerce des drogues, devenu plus instable en République dominicaine, s'est trouvé associé à une augmentation des niveaux d'homicides<sup>24</sup>.

21 Trans-Border Institute – University of San Diego, *Drug Violence in Mexico. Data and Analysis Through 2010* (2011).

22 Au cours de la décennie écoulée, Cuba a enregistré aussi une chute des homicides.

23 ONUDC, Rapport mondial sur les drogues (2011).

24 ONUDC, Rapport mondial sur les drogues (2011).

Quelle que soit l'importance du commerce des drogues dans la provocation et le maintien de taux extrêmement élevés de violences meurtrières, la flambée des homicides sur le continent américain ne saurait s'expliquer par un facteur unique et isolé (c'est-à-dire par les modifications des voies d'acheminement clandestines de la cocaïne), et de nombreuses autres variables discutées dans ce chapitre et d'autres de la présente étude s'interpénètrent et doivent être prises en considération.

### *Tendances de l'homicide et trafic de drogues en Amérique du Sud*

En Amérique centrale et aux Caraïbes, les évolutions du narcotrafic ont, d'une façon ou d'une autre, contribué à élever les niveaux d'homicides. Si l'on se tourne vers les pays immédiatement au sud de l'Amérique centrale, la Colombie fournit l'exemple d'un pays qui a réussi à inverser les tendances ascendantes des violences meurtrières au moyen de mesures rigoureuses de détection et de répression, réduisant ainsi à la fois le trafic de drogues et les taux d'homicides.

L'essentiel de la cocaïne passée clandestinement aux États-Unis par l'Amérique centrale et les Caraïbes vient de Colombie, des quantités plus réduites provenant aussi du Pérou<sup>25</sup>. Il faut remarquer que les saisies de drogues en Colombie même ont progressivement augmenté au cours de la décennie écoulée, ce qui traduit les efforts accrus des autorités colombiennes pour affronter tous les groupes criminels organisés participant à la production et au trafic de drogues. Pendant la même période, alors que certaines villes connaissaient des augmentations importantes des homicides, la Colombie voyait, globalement, une division par plus de deux de son taux d'homicides, qui passait de 70 pour 100 000 au début de la décennie à 33 pour 100 000 en 2010 (voir encadré au chapitre 6).

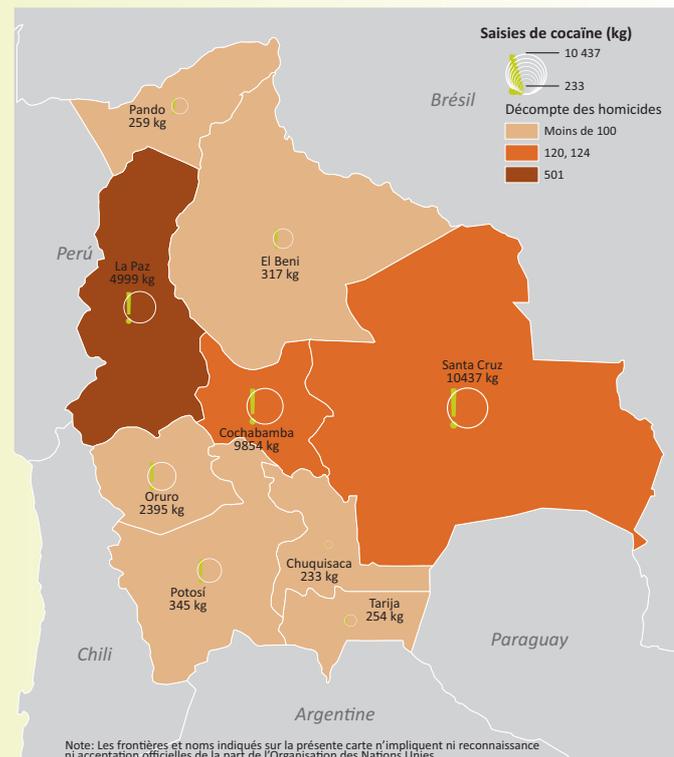
La République bolivarienne du Venezuela a fait pour sa part une expérience inverse, avec des déclin significatifs des saisies de cocaïne alors que ses taux d'homicides augmentaient régulièrement pour atteindre 49 pour 100 000 habitants. Si les activités des organisations se livrant au trafic de drogues jouent certainement un rôle important au Venezuela, l'augmentation des homicides pourrait aussi être liée, dans ce pays, à d'autres facteurs, parmi lesquels la criminalité générale ordinaire. L'Équateur aussi a connu une augmen-

25 UNODC, *The Globalization of Crime: A Transnational Organized Crime Threat Assessment* (2010).

## Nombre d'homicides et saisies de cocaïne en équivalents-kilogrammes

En Bolivie, le niveau des homicides est relativement bas par rapport à d'autres pays d'Amérique du Sud. Cependant, les taux d'homicides ont augmenté ces dernières cinq années, passant de 6,5 en 2005 à 8,9 pour 100 000 en 2010. Aucune autre donnée sur la typologie des homicides ou les pourcentages d'homicides par arme à feu n'est disponible pour ce pays. Le nombre d'homicides enregistré dans les différentes parties du pays est en partie lié aux données de saisies de cocaïne, un important indicateur en matière d'itinéraires et de plaques tournantes du trafic de drogues: les homicides sont plus fréquents dans les départements où les quantités de cocaïne saisie sont les plus grandes, comme à La Paz, Cochabamba et Santa Cruz. Les deux premiers secteurs (La Paz et Cochabamba) constituant aussi les deux principales zones de culture de la coca<sup>1</sup>.

Nombre d'homicides et saisies de cocaïne, par région, Bolivie (2010)



Source: ONUDC, Base de données des saisies individuelles et Police nationale.

1 ONUDC, Estado Plurinacional de Bolivia – *Monitoreo de Cultivos de Coca 2010* (2011).

tation régulière de ses taux d'homicides jusqu'à dépasser 21 pour 100 000 en 2008, alors que ce pays devenait une route alternative du trafic de drogues vers l'Amérique septentrionale et qu'il a récemment fait état de saisies grandissantes de cocaïne. L'État plurinational de Bolivie et le Pérou ont des taux d'homicides nettement plus faibles que ces trois pays mais quelque peu fluctuants, et les saisies de cocaïne, relativement importantes dans les deux pays, ont augmenté encore en 2009-2010<sup>26</sup> (voir encadré Bolivie, p. 55).

26 Toutes les données sur les saisies de cocaïne proviennent du document de l'ONUDC *World Drug Report* (2011).

En dépit des écarts prononcés entre caractéristiques et tendances des homicides à travers le continent américain, il est net que l'évolution des caractéristiques du trafic de drogues, la concurrence et la violence entre les bandes de délinquants, ainsi que la bataille incessante avec les services de détection et de répression ont entraîné une augmentation de la violence meurtrière jusqu'à des niveaux alarmants. Lorsque l'état de droit est gravement remis en question par la criminalité organisée les États, affaiblis, ont des difficultés pour rétablir le monopole de l'application des lois. L'exemple de la Colombie montre qu'il faut parfois des années pour inverser un taux d'homicides qui monte progressivement et rétablir une sécurité élémentaire, longtemps après la fin des conflits politiques. La violence engendre la violence et de ce fait peut repousser les frontières de l'acceptabilité et de la tolérance envers elle-même au sein d'une société donnée, notamment parce que des groupes criminels peuvent recourir à la violence meurtrière pour parvenir à toutes sortes d'objectifs spécifiques, comme régler des litiges, affirmer leur contrôle et leur statut, envoyer un message d'intention à d'autres groupes criminels et défier les autorités. Son débordement peut provoquer des répercussions durables sur la société toute entière.